« ABC FINANCEMNETS SARL »
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €
Siège social : 60, avenue Paul Vaillant Couturier
91270 VIGNEUX SUR SEINE
R.C.S. EVRY 509 157 582 00016

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 31 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente et un décembre, à dix neuf heures,

Les associés de la Société ABC FINANCEMENTS, société à responsabilité limitée au capital 10.000 €, divisé en 10.000 parts de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du gérant, au siège social de la société, conformément aux dispositions contenues dans les statuts.

Sont présents :

Monsieur CHEMLA Patrick, gérant,
demeurant 42, rue des Anemones
91270 – VIGNEUX SUR SEINE
porteur de 500 parts

Madame CHEMLA Dusica née ANTIC,
demeurant 42, rue des Anemones
91270 – VIGNEUX SUR SEINE
porteur de 250 parts

Madame VAN WASSENHOVE Brigitte née CHEMLA
demeurant 15, rue Eugène Fromentin
93330 – NEUILLY SUR MARNE
porteur de 250 parts

soit un total de 1000 sur 1000 parts représentant 100 % du capital social.

Monsieur CHEMLA Patrick, en sa qualité de gérant, préside la réunion, constate que l'Assemblée réunit tous les associés et déclare que celle-ci peut valablement délibérer et la séance ouverte.

Monsieur le Président précise que le texte du projet de résolutions soumises au vote de l'Assemblée a été adressé aux associés et, ce, dans les quinze jours précédant la présente Assemblée.
L' Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur rappelle qu'en raison de l'arrêt de l'activité de la société il n'y a plus de raison de maintenir l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

PC DC BV

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- approbation du projet de dissolution de la société,
- nomination du liquidateur,
- questions diverses.

La discussion est ouverte. Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

La société ABC FINANCEMENTS SARL, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce d'EVRY avait une durée, prévue par les statuts, de 99 années.
Il est décidé que la société sera dissoute par anticipation à compter du 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La société ABC FINANCEMENTS SARL est en conséquence mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.
L'adresse pour la correspondance relative à la liquidation a été fixée au siège social de la société.
Monsieur Patrick CHEMLA est désigné liquidateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

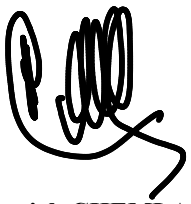
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt conformément aux dispositions légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pc DC BV

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire.



Patrick CHEMLA
Gérant



Dusica CHEMLA



Brigitte VAN WASSENHOVE